

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juillet 2020

Séance ordinaire :  
Convocation du 24 juillet 2020

### Ordre du jour :

- 1- DM
- 2- Etat d'avancement du dossier ralentisseur
- 3- Proposition de vente du terrain au pas devant de M. LAPEYRERE concernant les panneaux photovoltaïques
- 4- Restaurant : dernière situation
- 5- Point COVID-19
- 6 - Informations et questions diverses

### Présents :

M. Gérard ROI  
M Alban MATHIEU  
Mme Virginie PERRAULT  
M Stéphane BIROT  
Mme Sandra LABOY  
M Frédéric LARROQUE  
Mme Christine CHEVRIER  
M Cédric FAUCHEY  
Mme Gina MUNCK  
M Didier ANTRAS  
Mme Léa POLAERT  
M. Thierry PETIT

### Absents :

Mme Béatrice VERGEZ  
Mme Sandra NEGRIER  
M. Ludovic LASSERE

### Procurations de :

Mme Béatrice VERGEZ à Stéphane BIROT  
Mme Sandra NEGRIER à Frédéric LARROQUE  
M. Ludovic LASSERE à Cédric FAUCHEY

Secrétaire de séance : Frédéric LARROQUE

Présence de Mme Corinne BENARD

Le compte rendu de la séance du 10 juillet 2020 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

### **1- DM**

Il est nécessaire de faire venir un géomètre pour le bornage du terrain cédé gracieusement par M. VILMUS, l'acheteur de M. SEZE, au port de la Maréchale afin de prévoir l'installation de la future digue. La commune augmente le montant de la subvention de 1 240 € pour alimenter le compte 6227 frais d'acte et de contentieux.

Pour les autres comptes, il s'agit seulement de régulariser les comptes votés au BP sans modifier les sommes.

Vote à l'unanimité

## **2- Ralentisseurs aux abords de l'école**

Monsieur le Maire présente les devis des ralentisseurs de la société BATIGNOLES et de ADE TP.

La société BATIGNOLES est la moins disante. Monsieur le Maire propose de modifier l'aménagement prévu. Il propose de conserver les coussins berlinois et maintient le plateau surélevé au croisement. Les 2 chicanes prévues avant et après ce plateau seraient installées au hameau de Marque et de Cadourne. Cette solution pourrait sécuriser une grande partie de St Seurin en offrant une protection utile à un maximum d'habitants.

Un devis supplémentaire a été demandé pour refaire une partie des trottoirs de la rue des Frères RAZEAU côté stade de la départementale et ainsi créer une continuité des travaux réalisés de la rue du Général de Gaulle. Cette opération est estimée à 8 000 €.

Vote à l'unanimité

## **3- Panneaux Photovoltaïques**

Monsieur le Maire présente la promesse de bail emphytéotique de la société IRISOLARIS, cette proposition permettrait à la commune de percevoir une rente annuelle d'environ 2 000 €/hectare jusqu'à 30 ans.

Afin de pouvoir proposer un espace régulier plus complet, Monsieur le Maire propose d'acheter les 2 parcelles qui sont au milieu du projet et ainsi optimiser la surface d'exploitation.

Le produit financier généré par ce projet abonderait les besoins d'argent utiles pour financer la MARPA souhaitée par cette municipalité

La première parcelle appartient à M. LAPEYRERE qui propose de nous la vendre pour 500 €

La seconde à Mme GAUTREAU qui va étudier la question.

Vote à l'unanimité pour l'achat des parcelles.

## **3- RESTAURANT**

Lors de la reprise des lieux par les nouveaux locataires, des problèmes sont apparus notamment sur le fonctionnement de certains appareils.

Monsieur Gabriel GETTE a été contacté pour venir montrer le fonctionnement du four et d'un robot, seul la sonde de refroidissement du frigo ne fonctionne pas bien. Une entreprise a été commandée pour résoudre le problème.

La chaudière à gaz ne fonctionne plus. La Société Vedrenne est venue la réviser mais lors de son lancement avec le gaz il s'est avéré qu'elle n'est pas réparable. Monsieur le maire propose de différer l'achat vers la fin de l'année et en remplacement les locataires utilisent le cumulus.

Les portails situés à l'arrière ont été refaits et il ne manque plus que du caillou fin pour finir et ainsi avoir un rendu convenable.

Problème au niveau de la verrière qui est installée dans la pièce des frigos. Avec l'été, les frigos tournent sans arrêt. Monsieur le Maire propose de remplacer ces tuiles par un velux ouvrant qui permettrait de ventiler la pièce été comme hiver.

Le conseil donne son accord de principe pour l'achat en fin d'année de la chaudière et de poser un velux à la place des tuiles.

#### **4- COVID-19**

##### **Les Marchés Gourmands :**

Les marchés gourmands sont assimilés aux marchés alimentaires, les règles exigées sont la distanciation, du gel hydroalcoolique à disposition, un point d'eau avec du savon, une entrée et une sortie. Les règles sont respectées, les gens mettent leurs masques lorsqu'ils vont chercher les repas aux stands et à leurs tables plus d'obligations d'autant que les tables sont installées à plus de trois mètres les unes des autres.

##### **Les Lotos :**

Pour cette manifestation, les règles sont plus strictes et le port du masque est obligatoire pour toute la durée du loto, même assis il ne faut pas l'enlever et les distances doivent être maintenues.

Pour le moment aucun problème n'a été déclaré.

#### **5- Informations et questions diverses**

- Foyer : le soir, les jeunes viennent s'amuser derrière le foyer avec leurs véhicules ou leurs deux roues et font des dérapages. Ainsi, ils ont abîmé un lampadaire et les espaces verts. Afin de palier à ces actions, Monsieur le Maire propose de faire installer, soit une barrière qui est proposée par un adjoint ou bien de mettre des bordures de 23 centimètres. Le conseil opte pour des bordures de 23 centimètres. Le coût de cette installation se monte à 3 200 €. Il a fallu déboucher les canalisations car avec l'inactivité, la graisse les avait colmatées et certains cuisiniers peu sérieux ont jeté des fonds de gamelles remplis d'huile dans les wc et les douches.
- Les chemins de randonnées : les marcheurs qui les utilisent ont félicité Monsieur le Maire qui en fait part au conseil pour leur bon entretien. En effet, grâce à l'épareuse et aux deux rototondeurs la commune parvient à faire face à la pousse sauvage des végétaux.
- La Salle des Profs : Sandrine a peint la salle et a tout nettoyé d'où 800 € d'économisés. Les instituteurs s'étaient proposés pour la refaire. Ils ont arraché la tapisserie existante, posé de nouvelles plaintes et bouché tous les trous.
- M. BERCE qui a racheté le terrain juste à côté de sa maison, a demandé à la maire de l'aider à le nettoyer. Celui-ci n'avait pas été entretenu depuis des décennies. La facture devrait s'élever à plus de 1 000 € ce qui nous permet de payer le nouveau rotofil (400 €) et trouver une marge pour compenser le coût du personnel.
- Le tractopelle : le coût de sa réparation se monte à 10 250 €, Caterpillar nous a fait une remise un peu plus importante que prévue. Nous repartons avec un appareil bien rénové.
- Mur à côté de la Mairie : suite à la démolition de la maison LEVASSEUR, le mur de séparation existant est complètement abîmé, le dessus et l'aspect visuel n'est pas agréable. La maison faisait « verrue » mais maintenant c'est le mur. Un devis a été demandé à l'entreprise FRANCHINI et avec 10 000 € on devrait améliorer l'aspect. Monsieur le Maire reconnaît que c'est cher mais nous ferons juste le plus gros et cet hiver avec les cantonniers nous bâtirons les arrases.
- La Guinguette : Le wc dame ne fonctionne plus et les évacuations de la guinguette non plus. La société NAUD est venue. En fait, il s'est avéré que c'était le bac dégraisseur de la guinguette qui était complètement bouché. Depuis son installation il n'a jamais dû être nettoyé. Après vérification, l'article 8 de l'AOT 2020 précise que « le bac dégraisseur doit être nettoyé avant chaque début de saison et que soit rajouté à ce même article, lors de la rédaction de l'AOT 2021, que : « la facture de l'entreprise chargée du nettoyage du bac dégraisseur soit fournie à la mairie ». De plus cet hiver, il risque de falloir prévoir la casse de la dalle en béton où se trouve la trappe de vidange de la fosse des wc. Monsieur le Maire précise que les wc de la Maréchale ne sont étudiés pour une si grande activité et il propose de faire installer des wc chimiques pour la saison estivale aux frais de la guinguette. Un devis a été demandé. Le coût serait de 200 €/mois mais les frais de transport entre 800 /1 000 €. Sachant que la guinguette accueille une moyenne de 900 à 1 000 personnes par semaine et les marchés gourmands 150/200 personnes le dimanche soir cela fait 1/5 d'utilisation par la commune. A voir...

La séance est levée à 19h50.